



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/42/431  
4 août 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session  
Point 79 de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Lettre datée du 24 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie des documents finals adoptés à la deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue à Harare du 10 au 12 juin 1987 (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé), I. S. G. MUDENGE

\* A/42/150.

ANNEXE

Documents finals de la deuxième Conférence des ministres de  
l'information des pays non alignés, tenue à Harare du 10 au  
12 juin 1987

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
DECLARATION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INFORMATION DES PAYS NON ALIGNES TENUE A HARARE .....	3
RESOLUTION SOUTENANT L'ACTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE .....	20
RESOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DES SYSTEMES REGIONAUX DE COMMUNICATION PAR SATELLITE .....	21
RESOLUTION RELATIVE A LA REDUCTION DES TARIFS DES COMMUNICATIONS .....	22
RESOLUTION RELATIVE AU POOL DES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES .....	23
APPEL DE HARARE AUX MEDIAS .....	24
RESOLUTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LA RADIO POUR DIFFUSER DES EMISSIONS HOSTILES AUX PAYS NON ALIGNES .....	26
RESOLUTION EN FAVEUR DES MEDIAS D'AFRIQUE AUSTRALE .....	28
REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE ZIMBABWEENS .....	30

DECLARATION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INFORMATION  
DES PAYS NON ALIGNES TENUE A HARARE

I. INTRODUCTION

1. Comme suite à la décision de la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986, et de la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue à Djakarta du 26 au 30 janvier 1984, les ministres de l'information des pays non alignés se sont réunis à Harare du 10 au 12 juin 1987, afin de déterminer les stratégies à mettre en oeuvre pour développer la coopération dans le domaine de l'information.

2. Les représentants des pays et organisations membres du Mouvement des pays non alignés dont les noms suivent ont participé à la Conférence :

Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, South West Africa People's Organization (SWAPO) de Namibie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Togo, Tunisie, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe.

3. Assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants : Brésil, African National Congress of South Africa (ANC) et Pan Africanist Congress of Azania (PAC).

4. Etaient présents en qualité d'invités les représentants des pays et organisations suivants : Australie, Autriche, Espagne, Grèce, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Saint-Siège, Suède, Suisse, Agricultural and Rural Development Authority (ARDA), Institut cubain de radio et télévision (ICRT), Organisation internationale des journalistes (OIJ), Union internationale des télécommunications (UIT), Agence panafricaine d'information (API), pool des agences de presse des pays non alignés, Unesco et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

5. Lors de la séance inaugurale, les ministres de l'information ont entendu un discours inspiré prononcé par M. Robert Gabriel Mugabe, Premier Ministre de la République du Zimbabwe et Président du Mouvement des pays non alignés. Celui-ci a invité les pays membres à acquérir leur autonomie en développant un système d'information et de communication susceptible de renforcer l'unité du Mouvement. Il a engagé la Conférence à prendre de nouvelles mesures concrètes pour promouvoir l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Le Premier Ministre a souligné que c'était par le recours à la technologie moderne et aux techniques de gestion de l'information que l'on comblerait les retards accumulés et que l'on obtiendrait une circulation plus équilibrée de l'information entre pays développés et pays en développement.

6. Le discours inaugural du Président du Mouvement des non-alignés a été salué par tous les participants comme une contribution précieuse aux débats de la Conférence et un gage de son succès.
7. Les participants ont décidé à l'unanimité d'adopter le texte de la déclaration du Président du Mouvement des non-alignés comme document de la Conférence.
8. Les ministres ont pris acte avec satisfaction du rapport du Président sortant du Conseil intergouvernemental (IGC) et ont décidé, après s'être félicités de l'importance du travail accompli par cet organe en vue de la mise en oeuvre des décisions de la première Conférence, que le texte du rapport ferait partie des documents de la Conférence.
9. Les ministres ont pris acte avec satisfaction des progrès de la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement enregistrés dans le domaine de la communication depuis la première Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue à Djakarta en janvier 1984, et devant aboutir à l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Les ministres ont également passé en revue et évalué la mise en oeuvre du Programme d'action énoncé dans la Déclaration de Djakarta (voir A/39/139-S/16430, annexe), et notamment tout ce qui concerne le pool des agences de presse et les organismes de radiodiffusion des pays non alignés, l'expansion des agences de presse des divers pays, le développement des infrastructures en matière de communication, la réduction des tarifs des télécommunications, la formation du personnel et les autres questions connexes.

## II. LA SITUATION ACTUELLE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

10. Les ministres ont passé en revue la situation dans le domaine de l'information et insisté pour que, face à l'évolution actuelle des systèmes d'information et aux nouveaux procédés de transmission télévisuelle des données et des messages, le droit à la communication et à l'écoute soit considéré comme un droit fondamental de l'homme et de la société, l'information étant une ressource indispensable en matière d'indépendance nationale, de développement et d'exercice autonome du pouvoir politique, économique et culturel.
11. Les ministres ont à nouveau exprimé leur préoccupation devant la mainmise des sociétés privées sur les médias, les processus d'intégration multisectorielle, les visées mondiales des sociétés transnationales et le contrôle qu'elles exercent sur les nouvelles technologies de la communication et du traitement des données, autant d'éléments qui, au cours des dernières années, ont aggravé le déséquilibre général observé dans le système international de la communication et de l'information. Il faut, pour remédier à cette situation, procéder à des échanges plus soutenus et plus étendus de technologie dans le domaine de l'information, adopter des procédés commodes de mise en commun des connaissances et des données d'expérience sur les nouveaux systèmes d'information et de communication et développer la coopération entre les médias et les services d'information des pays non alignés et ceux des autres pays en développement. Les ministres ont, dans ces conditions, invité les pays non alignés à redoubler d'efforts pour moderniser leurs propres infrastructures et adopter des politiques cohérentes en matière de communication,

d'éducation et de culture. Telles sont les prémisses indispensables à l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

12. Les ministres ont estimé que la nature et le volume des informations et l'interprétation des nouvelles se trouvaient modifiés par les phénomènes nouveaux dus au progrès technologique dans un sens défavorable aux pays en développement. Il ne faut pas accepter que la micro-électronique et sa monopolisation croissante soient utilisées pour recoloniser l'information. A cet effet, les ministres ont réaffirmé leur intention d'avancer sur la voie de la décolonisation de l'information, vers l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

13. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que la diversification des sources d'information et l'élimination des inégalités et des distorsions qui caractérisent la circulation internationale de l'information faciliteraient considérablement le dialogue et l'entente sur le plan international. Il faut donc que les pays non alignés et les autres pays en développement redoublent d'effort pour promouvoir l'instauration du nouvel ordre international de l'information et de la communication afin de décoloniser l'information.

14. Les ministres ont souligné que, dans la mesure où le système international de la communication et de l'information perpétuait la domination des pays développés sur le commerce et les échanges mondiaux, l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication était au coeur de la lutte menée pour instaurer le nouvel ordre économique international.

### III. RELATIONS AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

15. Les ministres ont rappelé qu'à leur huitième Conférence au sommet les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avaient reconnu que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées avaient obtenu des résultats importants dans de nombreux domaines des relations internationales et contribué au progrès économique et social de tous les pays et de tous les peuples, et qu'ils s'étaient déclarés vivement préoccupés par les tentatives de plus en plus nombreuses visant à affaiblir et restreindre le rôle des organismes des Nations Unies et à saper les principes de l'égalité souveraine et de la procédure démocratique qui en constituent les fondements. A ce propos, les ministres ont profondément regretté l'action menée par certains pays à l'encontre de l'Unesco pour essayer de saper le principe d'universalité du système des Nations Unies et plus particulièrement de cette organisation. Ils ont précisé que la restructuration de l'Unesco ne devait pas porter préjudice aux activités entreprises pour instaurer le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

16. Les ministres ont noté avec satisfaction le développement fructueux de la coopération entre les pays non alignés et l'Unesco, surtout dans les domaines de l'information, de l'éducation, de la science et de la culture, et ont félicité l'organisation notamment pour ses efforts et activités systématiques en faveur de l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils se sont également déclarés satisfaits du concours apporté par l'Unesco aux pays non alignés en étudiant les problèmes de l'information et de la communication et en

cherchant à établir une circulation beaucoup plus équilibrée de l'information entre les pays développés et les pays en développement. Se félicitant également du rôle joué à cet égard par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et par le Comité de l'information de l'ONU, les ministres ont préconisé une coordination plus étroite des activités au sein du système des Nations Unies en vue de l'application des principes devant régir le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

17. Les ministres ont souligné que l'information et la communication devaient contribuer à la réalisation des programmes et priorités de développement des pays membres, tout en respectant les principes de la liberté, de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Chaque pays était donc encouragé à mettre en place ses propres politiques et structures en matière de communication, en dehors de toute ingérence ou intervention extérieure, conformément à ses propres données historiques, valeurs sociales, traditions culturelles, priorités politiques et impératifs de développement.

18. Les ministres ont condamné l'utilisation de la radio comme instrument de propagande hostile par un Etat contre un autre et exigé l'arrêt immédiat de toute émission de radio hostile dirigée contre des pays non alignés, qu'elle provienne ou non de l'un de ces pays.

19. Les ministres ont engagé les Etats membres à intensifier leurs efforts pour développer rapidement leurs infrastructures et systèmes nationaux d'information et ont invité les Nations Unies à leur apporter l'aide nécessaire à cette fin.

20. Les ministres ont demandé au Département de l'information du Secrétariat de l'ONU de développer l'information écrite et audio-visuelle pour faire mieux connaître au public les questions prioritaires ou qui présentent un intérêt particulier pour les pays non alignés, comme la paix et la sécurité internationales, le désarmement, le maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix, la décolonisation, la Namibie, la Palestine, la promotion des droits de l'homme, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'apartheid et la discrimination raciale, la consolidation des processus démocratiques dans le monde, le développement économique et social et l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

21. Les ministres se sont déclarés satisfaits du rôle que jouent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en fournissant une assistance technique aux pays en développement non alignés et autres pour améliorer leurs infrastructures d'information, et le Programme international pour le développement de la communication par la mise en oeuvre de projets présentés par les pays non alignés en vue du développement de leurs infrastructures et systèmes de communication.

22. Les ministres ont approuvé les contacts personnels établis par le Président du Conseil intergouvernemental avec des hauts fonctionnaires des Nations Unies, notamment le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général de l'Unesco et le Secrétaire général de l'UIT, en vue de renforcer la coopération technique entre les Nations Unies et les membres du Mouvement des pays non alignés.

23. Les ministres ont engagé tous les pays, surtout les membres du Mouvement des pays non alignés, à aider énergiquement l'ONU et l'Unesco à atteindre leurs objectifs et leurs aspirations à l'abri de toute pression visant à les empêcher de remplir leur mission.

#### IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

24. Les ministres ont examiné et évalué les progrès de la coopération des médias entre les pays non alignés depuis la première Conférence des ministres de l'information de ces pays, tenue à Djakarta en 1984, et se sont déclarés satisfaits des résultats obtenus dans la promotion de la coopération en la matière, surtout aux niveaux bilatéral, régional, interrégional et intercontinental, sous la forme d'échanges de spécialistes de l'information, de séminaires interrégionaux et intercontinentaux, d'échanges de délégations ou d'accords bilatéraux et multilatéraux. Ils ont formulé l'espoir que la coopération et la communication encouragées par les pays non alignés entre eux continueraient à se développer à tous les niveaux dans les années à venir, et que ce type de coopération mutuelle renforcerait les efforts de ces pays visant à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

25. Les ministres ont souligné que la dépendance actuelle des pays non alignés à l'égard des infrastructures et systèmes d'information et de communication des pays développés et industrialisés menaçait gravement leurs cultures respectives et leurs modes de vie locaux. A cet égard, ils ont insisté sur l'urgence de l'action entreprise par les pays non alignés pour améliorer leurs systèmes et infrastructures dans ce domaine et en établir lorsque ceux-ci font défaut. Les ministres ont aussi rappelé que les pays non alignés devaient continuer à rechercher les meilleurs moyens d'accéder à l'information technique et de sélectionner et d'acquérir l'équipement nécessaire pour moderniser leur technologie d'information et de communication.

26. Sachant que la plupart des pays non alignés souffraient du fait que leurs infrastructures d'information et de communication, héritées de l'époque coloniale, étaient insuffisamment développées et inadaptées, les ministres ont rappelé que ces pays devaient d'urgence se libérer de toute dépendance à l'égard des agences de presse transnationales en coopérant à la réorganisation et au développement de leurs propres infrastructures de communication. Ils ont en outre indiqué que ces pays devaient davantage faire partager leur expérience en matière d'information en organisant des échanges plus fréquents de spécialistes des agences de presse et en échangeant plus régulièrement des programmes de télévision. Les ministres ont exprimé l'espoir que ces échanges feraient mieux connaître aux différents pays leurs réalisations respectives dans ce domaine. Ils ont engagé les agences de presse nationales à utiliser davantage les matériaux et informations émanant du pool des agences de presse des pays non alignés.

27. Les ministres ont notamment fait observer que les Etats membres devaient acquérir des compétences dans les domaines des satellites, des systèmes électroniques modernes, de l'informatique et des systèmes de communication et des banques et bases de données, et y avoir davantage recours pour ne pas avoir à subir les effets préjudiciables de l'utilisation de ces ressources par les sociétés transnationales. A cet égard, les ministres ont invité l'UIT à réglementer la

technologie des communications spatiales pour éviter que les pays développés ne la monopolisent à leur profit.

28. Les ministres ont souligné l'importance des principes de l'autonomie collective des pays non alignés et de leur coopération mutuelle, qui contribuent concrètement à redresser les déséquilibres dans la circulation internationale de l'information et à éliminer les disparités entre les ressources en matière de communication, ainsi qu'à établir dans ce domaine des relations fondées sur les concepts de la démocratie et de l'égalité.

29. Les ministres ont reconnu l'importance du rôle joué par les agences de presse nationales et régionales dans l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

#### V. PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DE LA COOPERATION

30. Compte tenu de l'importance attachée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés au rôle du pool des agences de presse de ces pays dans la lutte menée pour assurer la décolonisation de l'information et faire obstacle à la diffusion d'informations tendancieuses et aux campagnes lancées par les médias contre les pays non alignés, d'autres pays en développement et les mouvements de libération nationale, les ministres ont engagé le pool des agences de presse et les organismes de radiodiffusion des pays non alignés (BONAC) à intensifier leurs efforts pour atteindre ces objectifs. A cet égard, ils ont invité tous les membres du Mouvement des pays non alignés à encourager leurs organes d'information à multiplier les sujets traités et à intensifier la diffusion d'informations provenant des pays membres ou les concernant. Les ministres ont en outre recommandé aux membres du pool d'accroître leurs contacts avec les usagers en vue d'obtenir une meilleure utilisation de l'information. Ils ont demandé aux membres du Mouvement des pays non alignés d'assurer des services réciproques à leurs médias pour la diffusion d'informations de caractère national, notamment des reportages socio-culturels sur les Etats membres, surtout à l'occasion de leurs fêtes nationales respectives, afin de resserrer les liens entre les pays non alignés.

31. Les ministres, gravement préoccupés par la vaste propagande menée par le biais de l'électronique par certains pays développés contre l'ensemble des pays non alignés et leur mouvement, ont instamment prié les pays membres de refuser d'autoriser l'exploitation de leurs médias, espace ou toute autre ressource à cette fin. Ils ont réaffirmé leur solidarité avec tous les pays non alignés faisant l'objet d'une campagne d'information hostile systématique et leur volonté de les aider auprès des diverses instances internationales, notamment l'UIT.

#### VI. POOL DES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES

32. Les ministres ont pris acte avec satisfaction des résolutions et du Programme d'action de la quatrième Conférence générale du pool des agences de presse des pays non alignés, tenue à La Havane du 17 au 22 mars 1986, et demandé une mise en oeuvre rapide des points d'accord consignés dans ces documents.

33. Etant donné l'importance que revêt sa contribution en matière de décolonisation de l'information et de neutralisation des campagnes de presse et reportages tendancieux dirigés contre les pays en développement non alignés et autres et les mouvements de libération nationale, les ministres ont rappelé que le pool des agences de presse des pays non alignés se devait de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer ses activités.

34. A cet égard, les membres du Mouvement des pays non alignés ont été invités par les ministres à appuyer, dans les pays qui en étaient dépourvus, la création d'agences de presse ou à les étoffer là où elles existent déjà.

35. Les ministres ont demandé instamment aux agences de presse des membres du pool, qui disposent de moyens techniques et de personnel qualifié, de prêter assistance à celles qui sont moins bien pourvues, notamment les agences des Etats de première ligne et les départements de l'information des mouvements de libération nationale de l'Afrique australe.

36. Aux fins de faire un meilleur usage des services du pool, les médias et les journalistes des pays membres du Mouvement sont invités à utiliser plus largement les matériels d'information qu'il diffuse et à témoigner ainsi des efforts qu'ils accomplissent pour promouvoir la diversité des sources d'information et l'objectivité des points de vue, ainsi que pour améliorer chez chacun la connaissance qu'il a de l'autre et favoriser la confiance mutuelle, notamment dans le domaine de l'information.

37. Les ministres ont reconnu les efforts considérables déployés par le pool depuis sa création aux fins d'améliorer la qualité des informations qu'il diffuse, d'accroître son efficacité et de diversifier ses services, comme en témoigne la création récente du projet d'information économique du pool (ECOPOOL).

38. Afin de faciliter la circulation de l'information au sein du pool des agences de presse des pays non alignés, les ministres ont souligné qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer le réseau de communication reliant, dans chaque région, les centres de redistribution du pool et les agences de presse des divers pays.

39. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, les ministres ont souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes pour les pays membres du Mouvement visant à répondre aux divers appels à la réduction du coût des transmissions télégraphiques et téléphoniques, et ils ont félicité les gouvernements qui avaient déjà agi en ce sens.

40. Les ministres ont mis en lumière l'importance des plans d'amélioration professionnelle et technique que le pool avait établis pour accroître la qualité de ses services.

41. Les ministres ont noté avec satisfaction la coopération qui s'était instaurée entre le pool et l'Unesco, le Département de l'information de l'ONU, l'UIT et d'autres organismes internationaux et régionaux, en vue de promouvoir l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

42. Les ministres ont invité le pool à continuer à faire tout son possible pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action de La Havane dont les termes s'appliquent à la période triennale en cours.

43. Les ministres se sont félicités de la tenue au Pérou, en juillet dernier, de la vingt-deuxième réunion du Comité de coordination du pool.

44. Les ministres ont noté avec satisfaction le rôle important que jouent, en matière de lutte contre l'apartheid et le colonialisme, les agences de presse des Etats de première ligne et les départements de l'information des mouvements de libération nationale d'Afrique australe.

45. Aux fins d'en renforcer les structures, les ministres ont demandé à la communauté internationale d'intensifier son aide matérielle, professionnelle et technique aux agences de presse des Etats de première ligne et aux départements de l'information des mouvements de libération nationale d'Afrique australe.

46. Les ministres de l'information se sont félicités de la publication par le Conseil intergouvernemental (IGC) du Bulletin d'information mensuel (Newsletter), important moyen de communication entre les pays non alignés. Ils ont renouvelé leur appel à tous les membres du Mouvement des pays non alignés, leur demandant d'envoyer ou d'accroître leurs contributions à ce bulletin, de manière à en faire un moyen efficace de coopération internationale et de communication entre les pays non alignés. A cet égard, ils ont exprimé l'espoir que cette publication, qui paraît actuellement tous les mois, deviendrait bimensuelle, et demandé au Président du Conseil intergouvernemental d'envisager la publication de ce bulletin dans les quatre langues de travail du Mouvement. Ils se sont félicités de l'existence de projets déjà mis en chantier par le pool ou proposés par lui visant à publier des numéros spéciaux, tels que le "Guide des agences de presse" ou le "pool des informations sportives".

#### VII. ORGANISMES DE RADIODIFFUSION DES PAYS NON ALIGNES (BONA)

47. Etant donné l'importance de la coopération en matière de radiodiffusion et compte tenu des résultats déjà obtenus, les ministres se sont félicités des efforts faits en vue de relancer la coopération entre les organismes de radiodiffusion des pays non alignés et, à cet égard, ont souscrit aux conclusions de la réunion du Comité de coopération desdits organismes, tenue à Nicosie (Chypre) en août 1986. Ces conclusions, comme l'ont fait remarquer les ministres, sont fondées sur les décisions de la première Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue à Djakarta en 1984, et les recommandations de la réunion du Conseil intergouvernemental, tenue à Dakar en 1986, notamment en ce qui concerne la nécessité d'intensifier la lutte pour l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, de développer et de renforcer les infrastructures nationales dans le domaine de la radiodiffusion, de venir en aide aux moins avancés des organismes de radiodiffusion des pays non alignés dans le domaine de la formation du personnel et de renforcer les échanges de programmes radiophoniques et télévisés.

48. Les ministres se sont félicités des résultats de la réunion préparatoire des experts des organismes de radiodiffusion des pays non alignés, tenue à Chypre en avril 1987, et ont invité les gouvernements des pays non alignés à soutenir sans

réserve la mise en oeuvre des tâches importantes assignées à ces organismes en vue de l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Les ministres ont estimé qu'il était nécessaire de systématiser les échanges de programmes et la mise en commun des ressources et des connaissances techniques aux fins de coproduire des programmes illustrant les principaux sujets de préoccupation des pays non alignés et des autres pays en développement.

49. Les ministres se sont félicités de l'offre faite par le Gouvernement chypriote d'accueillir à Nicosie, en novembre 1987, la Conférence générale des organismes de radiodiffusion des pays non alignés. Ils ont vivement encouragé les organismes de radiodiffusion de leurs pays respectifs à y assister.

50. Les ministres ont également souligné la nécessité d'encourager la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux entre les pays membres en vue de faire largement connaître les événements d'ordre politique, économique, social, scientifique et culturel pouvant intéresser le Mouvement et les autres pays en développement des diverses régions du monde, ainsi que de réaliser des programmes et de développer les techniques de production, notamment dans le domaine de la télévision, de manière à réduire leur dépendance à l'égard des sources étrangères et de préserver la personnalité et l'identité culturelle des membres.

51. Les ministres ont souscrit à l'ensemble des recommandations visant à abaisser les tarifs d'utilisation des satellites, et notamment celles qui ont été adoptées à la Conférence des ministres de l'information et de la communication qui s'est tenue au Caire en mai 1984, et à la réunion du Groupe de travail relatif à la réduction des tarifs des satellites pour les échanges de programmes de télévision entre les pays non alignés, qui s'est tenue à Djakarta en 1985.

52. Dans le rapport des organismes de radiodiffusion des pays non alignés, les ministres ont relevé les principaux points suivants :

a) Il faudrait inciter lesdits organismes à appliquer les décisions des réunions antérieures et à mettre sur pied un système d'échange de programmes de télévision sur une base régionale;

b) Il conviendrait, pour améliorer la coordination, de définir des zones avec leurs subdivisions et, à cette fin, d'établir, en tenant dûment compte des structures actuelles et potentielles en matière de communication, une zone pour l'Afrique, une autre pour l'Asie-Pacifique, une autre pour l'Amérique latine et les Caraïbes et enfin une zone Europe;

c) Il y aurait lieu de créer des centres de coordination dotés de fonctions clairement définies pour chacune de ces zones et de leurs subdivisions;

d) Il faudrait mettre sur pied un mécanisme efficace d'échanges périodiques de points de vue et d'expérience entre les organismes de radiodiffusion au sein de chacune des zones;

e) Il conviendrait de créer des groupes de travail chargés d'entreprendre l'évaluation des ressources en personnel qualifié et en moyens techniques, de mettre à jour les informations en la matière et de définir, après avoir procédé à des consultations étendues, des plans de développement à long terme.

53. Les ministres ont reconnu que la radiodiffusion était un instrument essentiel en matière de développement national et de compréhension internationale et que les tarifs élevés actuellement appliqués pour la diffusion de programmes télévisés par satellite constituaient un obstacle majeur à la libre circulation de l'information. C'est pourquoi ils ont demandé aux gouvernements des pays non alignés de recommander à leurs services nationaux de télécommunications de faire bénéficier les organismes de radiodiffusion de leurs pays de tarifs correspondant au prix coûtant.

54. Les ministres ont estimé que, pour développer la radiodiffusion dans les pays non alignés et les autres pays en développement, ainsi que pour leur assurer une position équitable dans la répartition des bandes du spectre des fréquences et de l'orbite des satellites géostationnaires, il était indispensable que les pays non alignés agissent de façon coordonnée lors des conférences de l'UIT consacrées respectivement à la radiodiffusion sur ondes courtes (CAMR-HFBC, 1987) et à la radiodiffusion directe par satellite et autres services spatiaux (CAMR-ORB2, 1988), ainsi que lors des conférences futures de cette organisation relatives à la radiodiffusion par ondes courtes. Les ministres ont demandé aux gouvernements des pays non alignés, et plus spécifiquement aux coordonnateurs en matière de télécommunications, d'agir dans ces instances de façon coordonnée, aux fins de :

a) Réaliser, avant et pendant la CAMR-ORB2, une coordination des pays non alignés et des pays en développement susceptible, entre autres, d'aboutir à l'élaboration d'un plan de mise en réseau des services de radiodiffusion directe par satellite pour tous les pays non alignés et en développement, et tout particulièrement pour ceux qui ne pourront pas envoyer de délégations à la Conférence;

b) Obtenir l'élaboration d'un plan d'utilisation des télécommunications actuelles et futures par satellite aux niveaux mondial et régional de manière à réunir les conditions nécessaires à l'organisation d'un réseau d'échanges d'actualités et de programmes radiophoniques et télévisés entre les pays non alignés et en développement, réseau qui devrait bénéficier d'une participation maximale de la part des organismes de radiodiffusion des pays non alignés.

55. Les ministres ont encouragé l'idée de publier une encyclopédie des faits relatifs aux pays non alignés, dans le but de favoriser la coopération et l'entente mutuelle entre leurs peuples.

#### VIII. BESOINS EN MATIERE DE FORMATION

56. Les ministres ont pris note avec satisfaction des offres d'assistance pour la promotion de la coopération dans les domaines de l'information et de la communication faites par les pays suivants :

a) Bangladesh : services de formation de personnel de radio et de télévision à l'Institut de la presse du Bangladesh et à l'Institut national de la communication de masse de Dhaka;

b) Cuba : rédacteurs et journalistes à l'Ecole internationale de journalisme;

c) Egypte : programmeurs et techniciens radio et personnel s'occupant des journaux télévisés;

d) Ghana : journalistes et personnel de télévision à l'Institut de journalisme du Ghana, d'Accra; à l'Institut national d'études cinématographiques et de presse télévisée, d'Accra; à l'Institut de la communication de masse de l'Université du Ghana, Legon, Accra (niveau universitaire supérieur);

e) Inde : personnel dans tous les domaines de l'information et de la communication de masse; cinéma et télévision;

f) Indonésie : formation de personnel de radio et de télévision;

g) Iraq : journalistes stagiaires à l'Institut de solidarité (Union des journalistes irakiens);

h) Kenya : journalistes et personnel de télévision à l'Institut de journalisme de l'Université de Nairobi; à l'Institut de la communication de masse de Nairobi;

i) Nigéria : journalistes et producteurs de télévision, y compris une formation de niveau universitaire et universitaire supérieur;

j) Pakistan : formation de personnel de radiodiffusion et de télévision;

k) Yougoslavie : formation de personnel - tous les médias;

l) Zambie : formation de personnel (presse écrite et médias électroniques) au Centre africain d'études littéraires de Kitwe; à l'Institut de la communication de masse, Lusaka; au Evelyn Hone College, Lusaka; à l'Institut de la communication de masse de l'Université de Zambie, Lusaka (niveau universitaire supérieur);

m) Zimbabwe : journalistes (presse écrite et médias électroniques).

57. Les ministres ont instamment prié les autres pays membres dotés d'installations de formation de les mettre à la disposition de tous les pays non alignés et des mouvements de libération.

58. A cet égard, les ministres ont demandé au Président du Conseil intergouvernemental de continuer à .

a) Mettre en place des mécanismes permettant d'améliorer les méthodes d'application des programmes d'action sur la coopération dans le domaine de l'information;

b) Dresser un inventaire des installations de formation dans les pays membres, en y incluant des détails sur les programmes, les domaines d'étude, la durée du stage et la langue d'enseignement;

c) Inviter les pays membres à organiser et accueillir des réunions d'experts - spécialistes de l'information, administrateurs d'instituts de formation et autres spécialistes - afin de fournir au Conseil intergouvernemental les apports nécessaires à son bon fonctionnement et à celui de ses organisations.

IX. PROJECTION A LONG TERME SUR L'UTILISATION ET L'APPLICATION  
DES TECHNOLOGIES MODERNES PAR LES MEDIAS DES PAYS NON  
ALIGNES ET LA REDUCTION DES TARIFS DES TELECOMMUNICATIONS

59. Les ministres ont noté avec satisfaction les résultats de la réunion du Groupe de travail sur la réduction des tarifs des télécommunications par satellite pour les échanges de programmes télévisés entre les pays non alignés, qui avait pour objet d'abaisser les tarifs, et prié instamment tous les membres du Mouvement des pays non alignés d'appliquer ces mesures.

60. Les ministres ont accueilli avec une profonde satisfaction le fait que, 10 ans après la création du pool des agences de presse des pays non alignés, le volume des informations échangées entre ces pays avait sensiblement augmenté et que leur qualité s'était nettement améliorée. Ils ont félicité les pays membres qui avaient réduit leurs tarifs à la suite de la recommandation de la Réunion du Caire et prié instamment les autres membres qui ne l'avaient pas encore fait d'adopter sans tarder des mesures similaires pour contribuer à l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Les ministres ont à nouveau demandé aux pays non alignés n'ayant pas d'agences de presse propres d'en créer.

61. Les ministres ont noté que le progrès des techniques de l'information constituait un nouveau défi dans le domaine de la communication et de l'information et offrait la possibilité aux pays non alignés et autres pays en développement d'éliminer les disparités de leurs moyens de communication. Pour faire en sorte que les nouvelles techniques contribuent à la décolonisation de l'information au lieu d'y faire obstacle, les ministres ont estimé que les pays non alignés et autres pays en développement devraient créer des centres d'appui et de développement en matière de technologie en tant que nouvelle forme de coopération avantageuse tant pour eux-mêmes que pour le pool. Ils ont espoir que cette initiative aiderait à renforcer l'infrastructure technique des services de presse des pays membres; qu'elle leur permettrait de bénéficier de leur expérience mutuelle; qu'elle faciliterait la mise en commun des compétences techniques nécessaires, contribuant ainsi à améliorer la qualité et l'efficacité des organes de radiodiffusion, et stimulerait le processus de décolonisation de l'information par le biais d'une autonomie collective. De l'avis des ministres, l'échange d'information ne devait pas seulement se limiter à l'actualité, mais devait également comprendre des données et des éléments d'appoint dans des domaines et secteurs comme l'éducation, la science et la technique, l'industrie, le commerce, les finances et les banques.

62. Les ministres ont reconnu qu'avec le développement rapide des techniques de communication, en particulier dans le domaine de l'audio-visuel, il fallait prendre des mesures plus énergiques pour décoloniser l'information, favoriser la compréhension mutuelle et préserver l'héritage national, ainsi que l'identité culturelle distincte des pays non alignés.

63. Les ministres ont pris note de l'étude élaborée par l'Indonésie, concernant une projection à long terme sur l'utilisation et l'application des techniques modernes de télécommunications par les médias des pays non alignés, et décidé de créer un groupe de travail chargé de déterminer s'il était possible d'utiliser ces techniques pour mettre en place un réseau de télécommunications intégré pour les pays non alignés. A cet égard, ils ont demandé au Président du Conseil

intergouvernemental de réunir le plus tôt possible le Groupe de travail et de faire rapport à la prochaine réunion du Conseil.

#### X. CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR LA DECOLONISATION

64. Les ministres ont souligné le rôle important joué par les médias des pays non alignés dans la lutte pour la décolonisation et demandé aux pays membres d'encourager leurs médias et intensifier leurs efforts pour la défense des droits des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies (1960).

#### XI. PRINCIPALES CAMPAGNES INTERNATIONALES

65. Les ministres ont évoqué les dispositions pertinentes de la Déclaration politique adoptée lors de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenue en 1986, concernant la validité des principes du non-alignement et des objectifs du Mouvement des pays non alignés dans le règlement des problèmes actuels au niveau des relations internationales (voir A/41/697-S/18392, annexe). Ces pays ont pour objectif commun de lutter pour la paix mondiale, la justice et la coopération, l'élimination du racisme, de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, de toutes les formes de domination étrangère, d'agression, d'intervention, d'occupation, de désinformation, d'invasion culturelle et d'oppression, de lutter pour l'autodétermination et l'indépendance des peuples sous domination coloniale ou étrangère, pour la consolidation du processus de démocratisation à travers le monde, pour la préservation de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et pour la promotion du développement économique et social des peuples.

66. A cet égard, les ministres ont souligné la nécessité pour les médias des pays non alignés de garder constamment à l'esprit les principes, résolutions et décisions du Mouvement, d'intensifier leur coopération en vue d'en appliquer les politiques et de redoubler d'efforts pour parvenir à une circulation plus équilibrée de l'information sur le plan international. Les ministres ont instamment demandé aux pays membres de s'abstenir, dans l'intérêt de la solidarité du Mouvement, de toute propagande hostile, directe ou indirecte, contre d'autres Etats membres frères.

67. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que la lutte pour l'indépendance nationale était un moyen légitime pour éliminer le colonialisme dans ses diverses formes et manifestations et instamment prié tous les Etats d'accroître leur soutien moral, politique, diplomatique et matériel aux mouvements de libération nationale qui luttent pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination et pour l'indépendance, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. Les ministres ont souligné la nécessité de distinguer clairement entre le terrorisme et les luttes de libération nationale et de ne pas assimiler le terrorisme, acte condamnable, au droit pour un peuple de lutter pour sa liberté et son indépendance. Les ministres ont fait leur idée de convoquer une conférence internationale pour examiner tous les aspects du terrorisme, y compris sa définition précise et la distinction à établir entre le terrorisme et les luttes des peuples et des mouvements de libération nationale, et

soutenir le droit des pays non alignés de s'opposer aux campagnes de désinformation dont ils font l'objet dans la presse impérialiste. Les ministres ont condamné les récentes élections organisées par le régime d'apartheid à l'intention des seuls Blancs et qui apporte une nouvelle preuve de son entêtement.

68. Les ministres ont noté qu'à leur huitième Conférence tenue à Harare, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés avaient réaffirmé leur conviction que l'apartheid était à l'origine des conflits dans la région qui avaient déjà compromis la paix et la sécurité du sous-continent et constituait une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

69. Dans ce contexte, les ministres ont noté que le régime raciste sud-africain imposait une censure très sévère sur la presse pour masquer la dégradation de la situation en Afrique du Sud et en Namibie. Ils ont donc instamment demandé aux médias des pays non alignés et à la communauté internationale de dénoncer avec plus de vigueur les mesures de plus en plus répressives dont étaient victimes de la part du régime raciste de Pretoria les peuples namibien et sud-africain, l'intransigeance et le refus du régime de mettre un terme à son occupation illégale de la Namibie, et ses actes d'agression et de déstabilisation répétés contre les Etats de première ligne.

70. Seules l'élimination complète du système répugnant et criminel d'apartheid et l'instauration d'une société non raciale et démocratique dans une Afrique du Sud unie permettront de jeter les fondements stables d'une solution juste, durable et universellement acceptable du problème. A cet égard, les ministres ont lancé un appel pressant à la communauté internationale, et en particulier aux pays non alignés, afin qu'elle dénonce ce système odieux dans les médias et qu'elle adopte des mesures concrètes et efficaces pour contraindre le régime raciste à renoncer immédiatement à sa politique d'apartheid.

71. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par l'accroissement de l'arsenal militaire du régime raciste de Pretoria et sa capacité de produire des armes nucléaires, qui mettent en danger la paix et la sécurité de l'ensemble de la région. Ce renforcement l'encourage à poursuivre ses actes d'agression répétés contre les Etats de première ligne, à savoir l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe. Cette politique, qui vise à étendre la guerre à toute l'Afrique australe, fait peser de lourdes menaces sur la paix et la sécurité internationales.

72. Les ministres ont fermement condamné l'occupation du sud de l'Angola par le régime raciste sud-africain et exigé le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines. Ils se sont déclarés particulièrement outrés par le fait que le régime raciste de Pretoria se sert de la Namibie occupée pour se livrer à des actes d'agression à l'encontre des Etats voisins indépendants et ont donc vigoureusement condamné la politique de déstabilisation et le terrorisme d'Etat perpétré par le régime raciste de Pretoria contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins indépendants.

73. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la stratégie de déstabilisation politique, économique et militaire appliquée par l'Afrique du Sud raciste contre le Mozambique. A ce sujet, ils ont de nouveau fermement condamné le recrutement, l'entraînement, le financement, l'armement, le transport et

l'infiltration de bandits armés en territoire mozambicain auxquels l'Afrique du Sud continue de procéder dans le but d'exterminer et de mutiler une population civile sans défense et de causer des destructions massives à l'infrastructure économique et sociale de ce pays. Les ministres ont résolument rejeté cette politique de terrorisme d'Etat, d'intimidation, de chantage et de recours systématique à des bandits armés, en violation des normes les plus élémentaires du droit international. A cet égard, ils ont vigoureusement condamné les attaques injustifiées contre Maputo perpétrées récemment par des commandos racistes sud-africains et qui ont entraîné la mort de civils innocents et causés des dégâts matériels. Ils ont demandé aux membres du Mouvement des pays non alignés et à la communauté internationale d'accorder une assistance diplomatique, politique, financière et matérielle au Mozambique afin de lui permettre de renforcer ses moyens de défense et de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

74. Les ministres ont rappelé que les participants à la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, tenue à Paris du 16 au 20 juin 1986, avaient affirmé que les multiples actes d'agression, de subversion, de déstabilisation et de terrorisme perpétrés par l'Afrique du Sud raciste contre des Etats africains indépendants, y compris le massacre délibéré de réfugiés et les attaques contre des navires, des avions et des ressortissants d'autres pays, qui avaient fait de nombreuses victimes et causé des dommages matériels considérables, ainsi que l'incitation à la création de groupes subversifs terroristes dans ces Etats et le soutien accordé à ces groupes, conjugué au fait qu'elle fait fi des résolutions de l'Organisation des Nations Unies lui demandant de mettre fin immédiatement à de telles activités et d'indemniser les Etats lésés, constituaient "l'exemple même d'une politique de terrorisme d'Etat".

75. Les ministres ont condamné la politique dite d'"engagement constructif" du Gouvernement des Etats-Unis envers l'Afrique du Sud et la volonté de lier l'indépendance namibienne à la question de la présence des troupes cubaines en Angola, laquelle ne saurait entrer en ligne de compte. Ils ont jugé que cette politique constituait un encouragement au régime raciste de Pretoria et contribuait à renforcer son arrogance, son bellicisme et son mépris absolu des décisions de la communauté internationale.

76. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés tant par la détérioration de la situation au Moyen-Orient due à l'occupation continue, par les sionistes, de la Palestine et d'autres territoires arabes, que par la politique et les pratiques d'agression expansionniste poursuivies par Israël dans la région et qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Ils ont réaffirmé que la question de la Palestine était au coeur même de la crise du Moyen-Orient et à l'origine du conflit israélo-arabe et que des solutions partielles se limitant à certains aspects du conflit ne pourraient que compliquer et dégrader la situation dans la région. Les ministres ont donc réaffirmé qu'une paix durable et globale dans la région ne pourrait se fonder que sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et sur la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont lancé un appel pressant aux médias des pays non alignés afin qu'ils soulignent la nécessité de convoquer d'urgence une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément au paragraphe 6 de la Déclaration de Genève sur la Palestine et à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, en

date du 13 décembre 1983, en vue d'aboutir à une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient. A cet égard, les ministres ont souligné que la participation de toutes les parties directement concernées par le conflit israélo-arabe, y compris l'OLP, ainsi que celle des membres permanents du Conseil de sécurité, était la condition sine qua non du succès des travaux de la Conférence.

77. Rappelant les passages de la Déclaration politique adoptée par la huitième Conférence au sommet concernant la situation internationale et les conflits régionaux touchant les pays non alignés, les ministres ont souligné que les médias devaient jouer un rôle constructif dans le règlement pacifique de ces conflits sur la base des principes de la liberté, la justice, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'égalité des Etats.

78. Les ministres ont souligné que les médias des pays non alignés devaient sensibiliser l'opinion publique mondiale à l'importance d'un règlement pacifique de la guerre entre l'Iraq et l'Iran sur une base juste et au grave danger que constitue pour la paix et la sécurité de cette région la présence de forces navales impérialistes.

79. Les ministres ont rappelé qu'à leur huitième Conférence, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avaient mise en relief la signification historique profonde de la lutte anti-impérialiste et démocratique menée par les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes pour la consolidation de leur indépendance nationale et le plein exercice de leur souveraineté, conformément aux principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés et pour la reconnaissance de leur droit inaliénable de choisir leur propre système politique, économique et social en dehors de toute ingérence extérieure. Ils ont noté l'émergence d'une prise de conscience commune des pays latino-américains quant à la nécessité de trouver des solutions aux graves problèmes politiques et économiques de la région, en particulier le conflit d'Amérique centrale et la dette extérieure.

80. A cet égard, ils ont noté avec une profonde préoccupation qu'en dépit du désir ardent des pays de la région de parvenir à un règlement pacifique et négocié du problème en Amérique centrale, tel qu'il se manifeste dans les efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui de Lima, et malgré les nombreux appels lancés par les pays non alignés et par l'écrasante majorité des Etats de la communauté internationale, la crise en Amérique centrale s'était aggravée en raison du renforcement de l'agression des Etats-Unis, menée par l'entremise des forces mercenaires qui attaquaient le Nicaragua et accompagnée de menaces renouvelées d'une intervention militaire directe dans ce pays en vue de renverser le gouvernement légitime.

81. Les ministres ont fermement condamné l'escalade des attaques militaires, de l'agression et d'autres actions de déstabilisation contre le Nicaragua, y compris la violation de l'espace aérien et des eaux territoriales de ce pays, l'organisation de manoeuvres à des fins d'intimidation, les menaces de saisie et d'occupation, le bombardement sélectif du territoire nicaraguayen et l'utilisation de pays voisins comme base d'agression et d'entraînement de groupes mercenaires, les actes de sabotage, les attaques navales et aériennes, le minage des principaux ports du pays et l'imposition de mesures économiques coercitives, y compris un embargo commercial. Ces pratiques, perpétrées en violation du droit international, sont responsables de la mort de milliers de Nicaraguayens, ont entraîné de lourdes pertes économiques et ont entravé le processus de développement de ce pays.

82. Les ministres ont affirmé leur soutien à l'Appel de Georgetown en faveur de la paix, adopté en mars 1987 par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur l'Amérique latine et les Caraïbes. A cet égard, ils ont invité le pool des agences de presse des pays non alignés, ainsi que tous les médias du Mouvement, à faire connaître les activités du Comité spécial sur l'Amérique centrale du Bureau de coordination, créé à Georgetown.

83. Les ministres ont exprimé leur préoccupation quant aux graves répercussions de la crise économique internationale sur le processus de développement des pays non alignés et autres pays en développement. Ils ont reconnu que le problème de la dette extérieure était directement imputable aux inégalités et aux injustices inhérentes à l'ordre économique international actuellement en vigueur. Ils ont estimé que la dette extérieure des pays en développement en était venue à poser de graves problèmes politiques, économiques et sociaux, qu'exacerbaient les inégalités découlant du système monétaire, financier et commercial international. A cet égard, les ministres ont réaffirmé la nécessité d'instaurer d'urgence le nouvel ordre économique international.

84. Les ministres ont invité les Etats membres du Mouvement des pays non alignés à inciter les médias à intensifier leur soutien à la lutte contre l'apartheid, le colonialisme, le racisme, le sionisme, la désinformation et l'emprise sur les médias, la course aux armements, la propagande belliciste, l'agression impérialiste et l'ingérence et l'intervention extérieures, et à appuyer les mesures prises en faveur du désarmement, de la paix, de la justice, de la dignité humaine, de l'autodétermination, de l'indépendance et de la souveraineté nationale.

## XII. CRITERES APPLICABLES AU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

85. Les ministres se sont félicités de l'achèvement des travaux concernant l'élaboration du texte révisé des critères applicables au Conseil intergouvernemental, demandée par la deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés. Après un long débat, ils ont adopté le document en question et demandé au Président du Conseil intergouvernemental de faire effectuer une étude sur la structure du Conseil et de présenter un rapport à ce sujet à la prochaine réunion du Conseil. Le texte révisé des critères a été dès l'origine joint à la Déclaration finale et en fait partie intégrante.

## XIII. PREPARATION DE LA PROCHAINE CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INFORMATION DES PAYS NON ALIGNES

86. Accueillant avec gratitude la proposition du Gouvernement cubain, les ministres de l'information des pays non alignés ont décidé que leur troisième Conférence se tiendrait à Cuba. Ils se sont déclarés fermement convaincus que cette réunion permettrait non seulement aux médias de développer leur coopération mais, surtout, de réaffirmer les principes et objectifs du nouvel ordre international de l'information et de la communication. Pour assurer le succès de la Conférence, les ministres ont chargé le Conseil intergouvernemental de coordonner les préparatifs, en collaboration étroite avec le Gouvernement de Cuba, pays hôte. A cet effet, le Conseil, en sa qualité de comité préparatoire de la Conférence, aura de nouvelles consultations avec ses membres.

RESOLUTION SOUTENANT L'ACTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Rappelant les activités et les efforts systématiques menés sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en vue de l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication,

Notant avec satisfaction les résultats de la vingt-troisième Conférence générale de l'Unesco, qui s'est tenue à Sofia (Bulgarie) en octobre et novembre 1985,

Notant aussi avec satisfaction l'action méritoire menée par le Directeur général de l'Unesco pour répondre aux besoins des pays non alignés et des autres nations en développement,

Déplorant les mesures prises contre l'Unesco par certains pays opposés à la décolonisation de l'information dans les relations internationales,

Fermeement convaincue que ces pays renient ainsi les principes de la coopération multilatérale et du processus démocratique qui doivent prévaloir dans les organisations internationales et compromettent gravement l'ensemble du système des Nations Unies,

Convaincue que la défense de l'universalité de l'Unesco, de son fonctionnement démocratique, de sa survie et de son efficacité est conforme aux principes et aux objectifs du Mouvement des pays non alignés,

1. Se déclare solidaire de l'Unesco et en défend le caractère universel;
2. Engage les Etats qui se sont retirés de l'Organisation à reconsidérer leur décision;
3. Réaffirme que les programmes et activités de l'Unesco doivent continuer à refléter les intérêts, les aspirations et les valeurs socio-culturelles de tous les pays.

RESOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DES SYSTEMES REGIONAUX  
DE COMMUNICATION PAR SATELLITE

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Reconnaissant que les télécommunications, notamment par satellite, jouent un rôle important dans le développement socio-économique des nations, ainsi que dans la promotion de la paix et de la compréhension internationales,

Conscient du fait que les régions en développement ne disposent pas d'infrastructures de télécommunication appropriées, notamment en ce qui concerne les systèmes à satellites, pour assurer une circulation de l'information libre et équilibrée entre elles et avec les autres régions du monde,

Convaincue de la nécessité d'accroître l'accès des membres du Mouvement des pays non alignés, notamment, aux systèmes de communication par satellite afin de faire en sorte que les sociétés transnationales n'en aient plus le monopole,

Notant que certains systèmes régionaux à satellites, comme ARABSAT, fonctionnent déjà et que le projet de système régional africain de communication par satellite a été mis en route pour déterminer les options techniques et économiques concernant la mise en place d'un système intégré de télécommunications par voie terrestre et par satellite pour la région africaine,

1. Prie instamment :

a) Les pays non alignés d'aider à mettre en place des systèmes régionaux de communication par satellite pour faciliter la circulation de l'information entre eux;

b) Les pays non alignés d'Afrique de participer activement à l'étude de faisabilité concernant le projet de système régional africain de communication par satellite (RASCOM) pour que leurs besoins en la matière soient bien pris en compte, et d'assurer, comme ils sont censés le faire, la participation de spécialistes de l'information aux comités nationaux multisectoriels de coordination du projet RASCOM;

2. Note avec satisfaction le rôle de catalyseur joué par divers pays africains qui contribuent financièrement à la réalisation, actuellement en cours, de l'étude de faisabilité concernant le système régional africain de communication par satellite (RASCOM).

RESOLUTION RELATIVE A LA REDUCTION DES TARIFS DES COMMUNICATIONS

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Rappelant la décision de la septième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi en 1983, en faveur de l'abaissement des tarifs des télécommunications, et conformément aux résolutions et recommandations adoptées aux réunions du Conseil intergouvernemental en 1977 à Tunis, en 1978 à la Havane, en 1979 à Lomé, en 1980 à Bagdad, en 1981 à Georgetown, en 1982 à La Vallette et en 1986 à Dakar,

Notant avec satisfaction que la réduction des tarifs des télécommunications envisagée à la septième Conférence au sommet a été appliquée par un certain nombre de pays,

Prenant connaissance de l'étude effectuée en 1968 conjointement par l'Unesco et l'Union internationale des télécommunications sur les tarifs des télécommunications à l'intention des organes d'information, notamment de ses conclusions préconisant une action au niveau national pour déterminer des structures tarifaires appropriées compte tenu des besoins des médias,

Rappelant la recommandation des experts de l'Unesco, réunis à Paris en décembre 1981, qui ont estimé possible d'appliquer un tarif DPBS de 200 dollars des Etats-Unis par mois à chaque extrémité pour un circuit de téléimprimeurs en duplex fonctionnant de façon continue et un tarif préférentiel de 1 000 dollars des Etats-Unis pour un circuit de type téléphonique utilisable en permanence, en prévoyant des réductions proportionnelles pour les circuits utilisés pendant les périodes plus courtes,

1. Prie instamment les gouvernements des pays non alignés de donner rapidement suite aux conclusions de l'étude conjointe Unesco/UIT, en vue de revoir leurs tarifs compte tenu des besoins des médias pour utiliser efficacement les infrastructures de télécommunications;

2. Reconnaît que tous les pays non alignés, pour accélérer et faciliter la circulation de l'information entre eux, activer les échanges de nouvelles et d'informations entre leurs agences de presse et organismes de radiodiffusion et soutenir l'action du pool des agences de presse de ces pays et de leurs organismes de radiodiffusion, doivent envisager sérieusement de donner effet à la décision importante de réduire les tarifs des télécommunications appliqués à leurs organes d'information;

3. Félicite l'Unesco d'avoir organisé et convoqué deux réunions régionales des ministres de l'information et des télécommunications à Manille et à Dakar en 1986, pour étudier les problèmes des tarifs applicables à la presse écrite et aux médias électroniques. Les ministres ont décidé de renforcer ces contacts;

4. Décide de multiplier les accords bilatéraux entre les organes d'information, notamment les agences de presse, pour répartir équitablement les coûts de transmission de l'information.

RESOLUTION RELATIVE AU POOL DES AGENCES DE PRESSE DES  
PAYS NON ALIGNES

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Rappelant que la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a réaffirmé qu'il fallait intensifier la coopération entre les pays non alignés et les autres pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication,

Notant les efforts et progrès louables réalisés par le pool des agences de presse des pays non alignés et les tâches définies dans le Programme d'action de La Havane pour améliorer la qualité et l'efficacité de ses services,

Préoccupée par le fait que dans certains pays non alignés il n'existe pas d'agence de presse, par l'insuffisance du matériel technique et l'absence de personnel compétent dans certaines agences, ce qui les empêche de jouer un rôle actif au sein du pool,

Reconnaissant les efforts considérables faits par le pool depuis sa création pour améliorer la qualité de ses informations, perfectionner son fonctionnement et diversifier ses services, comme le montre la récente mise en place d'ECOPOOL,

1. Demande instamment aux agences de presse des pays non alignés de se concerter pour appliquer le programme d'action recommandé par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés;
2. Exhorte les agences de presse du pool disposant d'un meilleur équipement technique et d'un personnel plus qualifié à prêter leur concours aux membres du pool moins bien pourvus et notamment, dans les circonstances actuelles, aux agences de presse des Etats de première ligne et aux services d'information des mouvements de libération d'Afrique australe;
3. Engage les organes de radiodiffusion et les journalistes des pays membres du pool à utiliser davantage les informations transmises par le pool en témoignage de leurs efforts en faveur de la pluralité des sources d'information, de l'objectivité des opinions, d'une meilleure connaissance réciproque et d'une plus grande confiance collective générale, surtout dans le domaine de l'information;
4. Prie instamment les pays membres de continuer à coopérer à l'édification d'un réseau de communication intégré;
5. Réaffirme que le pool doit poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action de La Havane et sa collaboration avec l'Unesco, le Département de l'information de l'ONU, l'Union internationale des télécommunications et d'autres organisations internationales et régionales pour faire progresser l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
6. Encourage la création de nouveaux centres régionaux de distribution et la mise en service d'autres réseaux spécialisés dans l'information culturelle et sportive.

APPEL DE HARARE AUX MEDIAS

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Rappelant les nobles principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés qui oeuvre pour l'instauration d'un ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus équitable,

Prenant acte du rôle important que jouent les médias dans la promotion de la paix, de l'entente et de la coopération dans un monde où la paix et la sécurité internationales sont menacées par la rivalité des grandes puissances, les conflits entre Etats, l'impérialisme, le colonialisme, l'apartheid et le racisme, y compris le sionisme,

Soulignant que la coopération dans le domaine de l'information et des télécommunications entre les pays non alignés et autres pays en développement s'inscrit dans le cadre de la lutte pour l'instauration de nouvelles relations internationales équitables, en général, et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, en particulier,

Se félicitant des progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en oeuvre du Programme d'action du Conseil intergouvernemental et des efforts continus déployés pour élargir et consolider la coopération en vue de réduire l'écart en matière de collecte, de traitement, de distribution et de diffusion de l'information et de faire obstacle aux campagnes d'information tendancieuse lancées par certains médias contre les pays non alignés et les mouvements de libération nationale,

Réitérant la nécessité pour les pays non alignés de tirer parti des progrès de la science et de la recherche en matière de communication et d'information,

Exprimant sa satisfaction du rôle grandissant joué par le pool des agences de presse et les organismes de radiodiffusion des pays non alignés en tant que cadre de coopération et de développement dans les domaines de l'information et de la communication, et de la contribution importante qu'ils apportent à une diffusion plus libre, plus large et mieux équilibrée de l'information,

Félicitant les agences de presse nationales et régionales pour leur importante contribution à la lutte contre la désinformation et pour la décolonisation et la restructuration du système d'information en vue de l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication,

Désireuse de créer, à l'échelon mondial, un climat propice à la promotion de la paix, de la stabilité, du développement et du progrès dans l'intérêt de l'humanité,

Lance un appel aux médias du monde entier :

a) Pour qu'ils participent plus activement aux efforts internationaux tendant à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, désamorcer les tensions internationales, réduire, voire éliminer les armements classiques, nucléaires,

chimiques et biologiques, et encourager le développement de relations amicales et mutuellement avantageuses entre les Etats;

b) Pour qu'ils favorisent la coopération et l'autonomie collective entre les pays non alignés et les autres pays en développement, compte notamment tenu de l'importance croissante du rôle du pool des agences de presse et des organismes de radiodiffusion des pays non alignés, ainsi que du pool pour la diffusion d'informations économiques et commerciales (ECOPOOL) entre ces pays et d'autres agences de presse nationales et régionales dont les objectifs rejoignent ceux de la lutte contre la désinformation;

c) Pour qu'ils s'abstiennent de rapporter ou de colporter de fausses informations ou tout autre matériau susceptible de porter atteinte aux intérêts de l'un quelconque des pays non alignés;

d) Pour qu'ils adoptent un système de valeurs, une déontologie et une structure organisationnelle axés sur le développement national en se gardant de ne pas porter atteinte aux droits fondamentaux concernant les libertés publiques, en particulier au droit à la libre expression dans les médias;

e) Pour qu'ils favorisent un meilleur accès, à des conditions plus justes et plus équitables, aux applications de la technologie des télécommunications par satellite, aussi bien au sol que dans l'espace, et, partant, encouragent une participation plus active aux travaux de l'Union internationale des télécommunications, en particulier ceux du Comité d'enregistrement des fréquences et de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications, afin de renforcer le consensus international déjà réalisé concernant l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

f) Pour qu'ils renforcent leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes des Nations Unies, notamment dans le domaine de l'information et de la communication, de manière à soutenir le système des Nations Unies, ses objectifs et ses aspirations, et à promouvoir des progrès durables et universels;

g) Pour qu'il mettent mieux en relief la solidarité de la communauté internationale avec la juste cause des peuples d'Afrique australe, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'appui qu'elle lui apporte.

RESOLUTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LA RADIO POUR DIFFUSER  
DES EMISSIONS HOSTILES AUX PAYS NON ALIGNES

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Ayant présents à l'esprit les principes qui sont à l'origine du Mouvement des pays non alignés, les règles internationales acceptées en matière de communication et les principes qui sont à la base du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication,

Rappelant que, depuis sa création, le Mouvement des pays non alignés accorde une grande importance à la lutte pour la paix, la coopération internationale et l'égalité entre les nations, contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, le sionisme et toutes les formes d'agression et de domination,

Tenant compte du fait que la lutte menée pour instaurer le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication reste inspirée par les postulats et principes du Mouvement des pays non alignés, lequel attache une grande importance à l'utilisation de la radio et de la télévision dans tous les pays aux fins de la paix et de la coopération internationale, et du renforcement des liens d'amitié entre les peuples, dans le respect absolu des politiques adoptées par les pays en matière d'information pour préserver la souveraineté et l'indépendance nationales,

Considérant que l'utilisation de la radio pour diffuser des émissions hostiles alourdit l'atmosphère internationale, partant, rend le dialogue particulièrement difficile et risque de faire du secteur des ondes un nouveau théâtre d'affrontement, ce qui est de nature à compromettre les relations entre les hommes et la paix dans le monde,

Rappelant la résolution adoptée par la première Conférence des ministres de l'information des pays non alignés tenue à Djakarta et considérant que la mise en place d'une station de radio pour diffuser des émissions contre Cuba, en s'abritant derrière le nom de l'illustre patriote cubain José Martí, est une injure au peuple cubain et un précédent inadmissible en matière de communications radiophoniques internationales,

1. Considère que l'utilisation de radiofréquences pour diffuser des émissions hostiles, ouvertement présentée comme la politique officielle d'un pays à l'égard d'un autre, constitue une provocation flagrante et une ingérence manifeste dans les affaires intérieures d'un pays, quel qu'il soit;

2. Déplore l'utilisation par un Etat ou toute autre entité de la radio pour diffuser des émissions hostiles à un Etat tiers, qu'il soit ou non membre du Mouvement des pays non alignés, en tant qu'acte contraire aux principes fondamentaux du Mouvement et au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, contrevenant aux normes et règles applicables à l'échelon international en matière de radiodiffusion, telles qu'elles sont définies dans la Charte des Nations Unies et par le droit international;

3. Exige la cessation immédiate du tout type d'émission radiophonique contraire à l'intérêt national d'un autre pays, qu'il soit ou non membre du Mouvement des pays non alignés, et demande à tous les Etats, à l'Organisation des Nations Unies, à l'Unesco et aux autres organismes intergouvernementaux de condamner la diffusion de telles émissions, qui transgresse les principes du droit international et les règles établies par l'Union internationale des télécommunications. Les pays non alignés ne devraient ni diffuser, ni transmettre de fausses informations émanant de pays hostiles, en particulier des pays manipulés par l'impérialisme, car toute attaque contre un Etat membre constitue une attaque contre le Mouvement des pays non alignés dans son ensemble;

4. Condamne l'utilisation de la radio pour diffuser de la propagande hostile, précisant qu'il s'agit d'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures des pays non alignés;

5. Considère qu'il est aussi déplorable que condamnable qu'un pays, qu'il soit ou non membre du Mouvement des pays non alignés, permette à des dissidents d'utiliser la radio pour diffuser des émissions hostiles à leur propre pays;

6. Demande à la Conférence, à sa prochaine réunion, d'étudier les mesures à prendre contre les pays - en particulier s'il s'agit de pays non alignés - qui ne se seraient pas, à cette date, conformés aux dispositions de la présente résolution.

RESOLUTION EN FAVEUR DES MEDIAS D'AFRIQUE AUSTRALE

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Rappelant la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Harare en 1986, qui s'est vivement inquiétée de l'insuffisance des progrès réalisés dans l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant la Namibie,

Considérant que, depuis sa création, le Mouvement des pays non alignés a été en tête de la lutte pour la paix mondiale, la justice et la coopération entre les nations et l'élimination de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, contre toutes les formes de domination étrangère, d'agression, d'ingérence et d'intervention et contre l'apartheid, le racisme et le sionisme,

Notant avec une vive inquiétude les actes barbares de déstabilisation politique et économique perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats d'Afrique australe indépendants et pacifiques,

Soulignant la nécessité pour les Etats de première ligne de prendre des mesures énergiques pour s'opposer à l'hideuse agression médiatique perpétrée contre eux par l'Afrique du Sud, le régime de Pretoria, émettant vers certains pays voisins,

Demandant au Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies de sensibiliser davantage le public aux effets désastreux de l'abominable système d'apartheid sur la Namibie et les Etats de première ligne, en diffusant plus d'informations, tant écrites qu'audio-visuelles,

Rappelant la Déclaration spéciale sur l'Afrique australe adoptée par la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, qui a condamné le système d'apartheid en Afrique du Sud, comme étant à l'origine de la violence et des souffrances dans la région, et a créé le Fonds de solidarité pour l'Afrique australe,

Notant avec inquiétude l'intensification de la campagne de désinformation orchestrée par le régime d'apartheid en vue de détourner l'attention de l'opinion mondiale des actes barbares qu'il perpète contre les populations africaines d'Afrique du Sud et de Namibie,

Notant également avec inquiétude que, intoxiqué par cette campagne de désinformation, le Sénat américain vient de voter la suspension de l'aide accordée aux Etats de première ligne en raison de l'appui qu'ils apportent à la lutte de libération menée en Afrique du Sud et en Namibie,

Lance un appel aux pays membres :

a) Pour qu'ils aident les pays d'Afrique australe à améliorer et renforcer leurs institutions et infrastructures dans le domaine de l'information de façon à leur permettre de contrecarrer efficacement l'agression médiatique perpétrée par le régime raciste d'Afrique du Sud;

- b) Pour qu'ils demandent aux États-Unis et à leurs alliés de s'abstenir de toute collaboration avec le régime d'apartheid et de soutenir les efforts déployés par les États de première ligne pour défendre leur intégrité territoriale et leur souveraineté face aux actes d'agression du régime d'apartheid;
- c) Pour qu'ils appuient les mouvements de libération dans les efforts qu'ils font pour dénoncer le régime raciste en leur offrant des programmes de formation et une assistance technique en matière d'information, y compris des installations et du matériel d'impression;
- d) Pour qu'ils participent activement à la campagne d'information destinée à sensibiliser davantage l'opinion publique mondiale aux réalités de l'apartheid et pour qu'ils exhortent les agences de presse des pays non alignés à collaborer étroitement avec l'API afin de mieux rendre compte de la situation en Afrique du Sud et en Namibie;
- e) Pour qu'ils accordent, dans leurs médias, une place particulière aux résultats de la réunion du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, tenue à Luanda les 19 et 20 mai 1987, afin de démontrer l'importance qu'attache le Mouvement des pays non alignés au problème de la Namibie;
- f) Pour qu'ils n'accréditent pas les médias internationaux dont les journalistes ont, par leurs reportages, appuyé le régime raciste d'Afrique du Sud, qu'ils ne leur accordent aucune autre facilité et qu'ils refusent de publier tout matériau émanant de journalistes ou de médias qui appuient ce régime.

REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE ZIMBABWEENS

La deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 juin 1987,

Notant avec une vive satisfaction l'efficacité avec laquelle la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés a été organisée et l'atmosphère amicale dans laquelle elle s'est déroulée,

Convaincue que les excellents arrangements pris par le gouvernement du pays hôte, les moyens qu'il a mis à la disposition des participants, ainsi que le chaleureux accueil et l'attitude amicale du peuple zimbabwéen ont largement contribué au succès de la Conférence,

Exprime sa vive gratitude et sa profonde reconnaissance au Gouvernement et au peuple zimbabwéens pour leur accueil chaleureux et, en particulier, au Premier Ministre du Zimbabwe et Président du Mouvement des pays non alignés, S. Exc. M. Robert G. Mugabe, pour l'éloquente allocution d'ouverture qu'il a prononcée devant la Conférence;

Félicite le Président de la Conférence, S. Exc. M. Nathan Shamuyarira, Ministre de l'information, des postes et des télécommunications, pour la sagesse et la compétence avec lesquelles il a dirigé les débats de la Conférence;

Exprime sa reconnaissance et sa satisfaction des efforts déployés par l'ensemble du personnel zimbabwéen qui n'a ménagé aucun effort pour faciliter ses travaux.

-----